

# VILLATE INFOS



## Conseil Municipal élu le 20 Mars 2014

*1<sup>er</sup> rang de gauche à droite*

*Claude DUFOUR ; Solange PAJAUD ; Jean-Louis PELFORT ; Dominique ALAMINOS ; Dominique GALEA ; Elisabeth LE ROY ; Jean-Claude GARAUD*

*2<sup>ème</sup> rang de gauche à droite*

*Evelyne LAKEHAL ; Didier GARCIA ; Virginie GROS ; Raymond PAPAY ; Josiane BONZOM ; Julien SAVEZ ; Nadine CARLES ; François ROUSSEAU*

## Sommaire

<b>Le mot du Maire</b>	<b>3</b>
<b>Vie locale</b>	<b>4-8</b>
Délibérations	4-5
Budget	6-7
SIAS	7
Spectacles des associations	8
<b>Associations</b>	<b>9-12</b>
<b>Brèves</b>	<b>13-14</b>
<b>Mairie</b>	<b>15</b>
Horaires Mairie	15
Etat civil	15



## Agenda



13/07/2014	Grillade d'agneau
05-06-07-08/09/2014	Fête locale
23/11/2014	Loto Comité des fêtes
07/12/2014	Loto FNACA
14/12/2014	Loto Comité des fêtes
20/12/2014	Goûter de Noël

**Villate Infos**  
**Bulletin d'informations municipales**  
Mairie de Villate - place St Blaise  
31860 Villate

**Tél. :** 05 61 76 41 05

**Fax :** 05 61 76 78 28

**Mail :** [mairie.villate@wanadoo.fr](mailto:mairie.villate@wanadoo.fr)

**Directeur de la publication :**

Jean-Claude Garaud

**Composition :**

Commission communication mairie de Villate

**Mise en page et Impression :**

Imprimerie Cazaux

Av. des Pyrénées

31600 Muret

**Avertissement :**

Les textes rédactionnels communiqués par les associations engagent la responsabilité de leurs auteurs.



## Le mot du Maire



Chères Villatoises, chers Villatois,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous remercie, très chaleureusement, au nom de tous les membres du conseil municipal, de nous avoir renouvelé votre confiance. Votre participation a été massive et vos suffrages se sont portés, à 80 % des suffrages exprimés, sur la liste que je conduisais. J'espère que nos actions seront à la hauteur de vos espoirs et qu'elles répondront à vos attentes. Soyez assurés que tous les conseillers seront, dans la mesure du possible, à votre écoute.

Etre élu d'une commune n'est pas anodin et la satisfaction de la tâche accomplie, lorsqu'elle est réussie, est la meilleure des récompenses. J'espère que les nouveaux conseillers pourront, durant leur mandat, éprouver souvent ce sentiment d'avoir œuvré pour le bien commun.

D'autres personnes, non élues, travaillent pour le bien-être de tous les villatois. Ce sont les membres et les bénévoles des associations. En cette période estivale, je leur souhaite un repos bien mérité avant d'entamer une nouvelle saison, à la rentrée.

Et à vous tous, je souhaite un bel été ensoleillé et un repos salubre avant de vous retrouver et de partager avec vous ces bons moments de détente et de retrouvailles que représente la fête locale.

Le Maire,  
J.C. GARAUD

**17 décembre 2013**

Concernant l'adhésion au service de médecine professionnelle, le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Garonne a été amené à procéder à la revalorisation des forfaits applicables jusqu'au 31 décembre 2013 ; soit 60 € par an et par agent.

Le Conseil Municipal autorise la signature de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle.

\*\*\*\*

Depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose un service facultatif d'assurance des risques statutaires afférents aux personnels territoriaux.

L'échéance du contrat en cours étant fixée au 31 décembre 2013, le CDG31 a procédé à une mise en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert pour la mise en place d'un nouveau contrat groupe au 1er janvier 2014. A l'issue de cette procédure, le groupement AXA France Vie / GRAS SAVOYE a été retenu. Le Conseil décide d'adhérer au service d'assurance statutaire du CDG31 à l'occasion de la mise en place du contrat groupe 2014-2017.

\*\*\*\*

Le Conseil Municipal décide d'adopter le rapport provisoire de la CLECT relatif à l'intégration des communes de Fonsorbes et du Fauga à la CAM à compter du 31 décembre 2013 ; étant précisé que les évaluations des charges et des recettes transférées ainsi que l'attribution de compensation seront réexaminées de façon définitive en 2014 après le vote du compte administratif 2013 des communes de Fonsorbes et du Fauga.

\*\*\*\*

Les communes de Pins-Justaret et Villate, ayant depuis toujours un groupe scolaire commun, sont appelées à participer financièrement à la réalisation de travaux neufs ou de gros travaux d'entretien. Afin de fixer un cadre permettant à chaque commune de prévoir ses recettes et ses dépenses, il est proposé d'arrêter un mode de financement en lien avec l'importance de la population.

Le conseil municipal donne son accord afin que le montant des participations de la commune de Villate soit calculé sur la base du montant TTC des travaux incluant les différents honoraires et assurances, déduction faite de la TVA et des diverses subventions ; montant sur lequel sera appliqué un coefficient résultant du rapport des populations INSEE des deux communes. La part de Villate est actuellement de 15,14 %.

\*\*\*\*

Certains agents sont amenés à effectuer des déplacements hors du territoire de la commune à l'occasion de missions exceptionnelles, de stages de formation ou de représentation de la mairie au sein de commissions, bureaux, comités ou réunions. Ils utilisent à ces occasions leur véhicule personnel. Le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais de transport dans les conditions prévues par décret.

\*\*\*\*

Des travaux d'infrastructures de voirie d'un montant de 132 232 € HT sont prévus sur le territoire de la commune. Un fonds de concours de 36 % est sollicité sur la dépense éligible auprès de la CAM, soit 32 823 € pour la réalisation de ces travaux.

**28 mars 2014**

L'objet de la séance est l'élection du Maire et des adjoints, le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % du nombre total de conseillers. Monsieur Jean Claude GARAUD a déclaré accepter son mandat et a été proclamé Maire. Raymond PAPAY a été proclamé 1er adjoint, Claude DUFOUR 2ème Adjoint, Solange PAJAUD 3ème adjoint, Julien SAVEZ 4ème adjoint.

\*\*\*\*

Les indemnités de fonction des élus municipaux sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Le Conseil Municipal décide à compter du 01 avril 2014 d'octroyer au Maire 31 % de l'indice 1015 et aux adjoints 8,25 % de l'indice 1015.

\*\*\*\*

Le Code de l'Action Sociale et des familles confie au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale. Le Conseil Municipal décide de fixer à 16 le nombre d'administrateurs répartis comme suit : le Maire, Président de droit, 8 membres élus au sein du Conseil Municipal, 8 membres nommés par le Maire.

Mesdames Dominique ALAMINOS, Josiane BONZOM, Nadine CARLES, Virginie GROS, Evelyne LAKEHAL, Solange PAJAUD et Messieurs Raymond PAPAY, Julien SAVEZ, ont été élus délégués.

\*\*\*\*

Le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Dans le cadre de ces délégations, les décisions ponctuelles relèvent de la compétence du Maire qui doit les signer personnellement, à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délègue à Monsieur le Maire les attributions énumérées et ce pour toute la durée du mandat.

\*\*\*\*

Les conseillers municipaux ne bénéficient d'aucune indemnité de fonction. Certains d'entre eux ont été nommés délégués de commissions, d'autres sont amenés à représenter ponctuellement la commune au sein de nombreux conseils, comités... Lors de ces déplacements, les conseillers utilisent leur véhicule personnel. Le Conseil Municipal décide de rembourser sur justificatifs, les frais de déplacement des conseillers en mission ou en formation, et ce pour la durée de leur mandat.

**12 mai 2014**

Le Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs et précise que la durée du mandat des membres de cette commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Cette instance, outre le Maire qui en assure la présidence, comprend six commissaires titulaires et six commissaires suppléants pour les communes de moins de 2000 habitants. Le Conseil Municipal adopte la liste des vingt quatre contribuables parmi lesquels le directeur des services fiscaux choisira les douze commissaires qui siégeront à la Commission Communale.

\*\*\*\*

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion, dans sa séance du 24 avril 2014  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi permanent d'adjoint technique 2ème classe à temps complet à compter du 01/06/2014.

\*\*\*\*

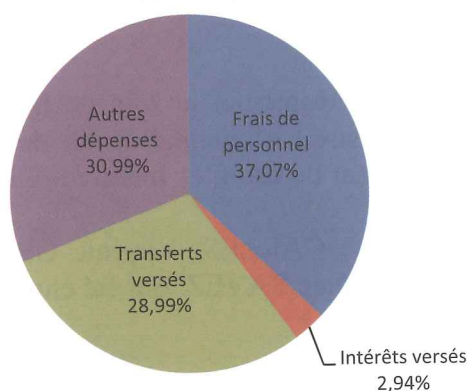
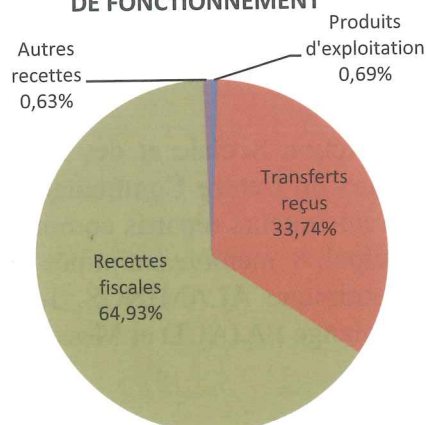
Les moteurs des portes sectionnelles situées aux ateliers municipaux doivent être remplacés. Le Conseil Municipal décide de retenir l'Entreprise « 3A FERMETURES » pour un montant de 2 378,00 €.

## LES GRANDES LIGNES DU BUDGET 2014

## COMPTE ADMINISTRATIF 2013

La section de FONCTIONNEMENT fait ressortir un excédent de 73 606,81 € :

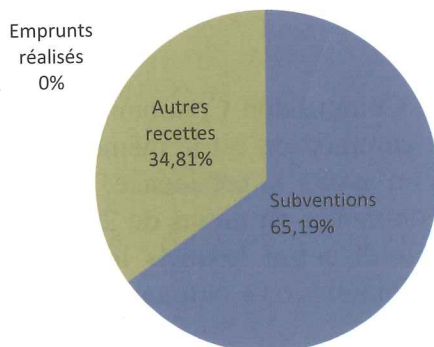
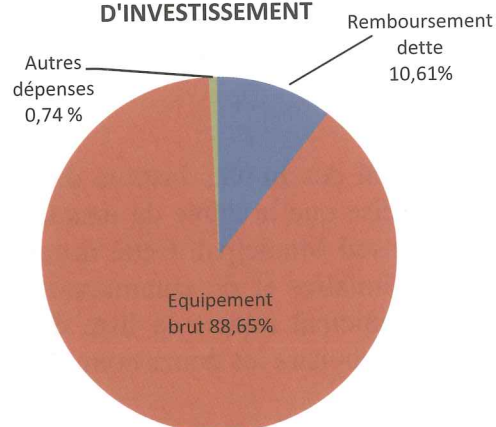
- Dépenses réelles de Fonctionnement : 294 328,56 €
- Recettes réelles de Fonctionnement : 367 935,37 €

DEPENSES REELLES  
DE FONCTIONNEMENTRECETTES REELLES  
DE FONCTIONNEMENT

La section d'INVESTISSEMENT fait ressortir un excédent de 32 968,14 € :

- Dépenses réelles d'Investissement : 299 369,78 €
- Recettes réelles d'Investissement : 332 337,92 €

Il avait été affecté à la section d'Investissement un solde de l'année N-1 de 198 244,95 €.

RECETTES REELLES  
D'INVESTISSEMENTDEPENSES REELLES  
D'INVESTISSEMENT

## REPORT AU BUDGET PRIMITIF 2014

$$198\ 244,95\ € + 73\ 606,81\ € + 32\ 968,14\ € = 304\ 819,90\ €$$

Ces excédents sont les conséquences d'une gestion maîtrisée des dépenses de FONCTIONNEMENT nous permettant de maintenir une épargne brute pour financer la dette et l'INVESTISSEMENT.

## BUDGET PRIMITIF 2014

La commune prévoit en 2014 :

- Des travaux d'urbanisation sur la RD 19
- La réfection de l'impasse de l'Eglise
- La réfection de l'impasse de Mascarou
- La mise en place de jeux pour enfants

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES : 369 484,00 €	RECETTES : 369 484,00 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES : 378 407,00 €	RECETTES : 378 407,00 €

## TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal a voté une hausse des 3 taxes de 1,5 % :

- Taxe d'habitation : 13,88 %
- Taxe foncière bâti : 16,05 %
- Taxe foncière non bâti : 90,38 %

---

## Syndicat Intercommunal d'Action Sociale

---

### FLORIAN GARCIA élu président du SIAS Escaliu

Mardi 29 avril 2014, au cours du premier comité syndical depuis le remaniement des représentants des 21 communes membres, Florian Garcia, premier adjoint à la mairie de Lherm, a été élu président du SIAS Escaliu.

L'élu de 66 ans succède ainsi à la saubenoise Michelle Novau, après 13 ans passés au sein du bureau du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale. Un résultat qui s'inscrit dans la continuité pour M. Garcia qui entend dynamiser le développement social du syndicat, et ce malgré un contexte économique peu clément.

Ce service public, rassemblant plus de 750 bénéficiaires, propose des prestations d'aide et d'accompagnement à domicile, de portage de repas, de petit dépannage et d'aide à la mobilité en direction des personnes âgées et /ou handicapées.

M. Garcia pourra s'appuyer sur ses deux vice-présidents, Mario Isaïa, actuel maire du Fauga, et Danielle Estève, première adjointe à Eaunes.

Pour tout renseignement sur les services du SIAS Escaliu, merci de contacter l'accueil au 05.61.56.18.00 ou de visiter le site [ww.sias-services.fr](http://ww.sias-services.fr)



**Syndicat Intercommunal d'Action Sociale**  
**220, Route d'Ox, BP35, 31600 SEYSSES**

Tél: 05 61 56 18 00 - Fax : 05 61 56 78 40 - Email : [contact@sias-services.fr](mailto:contact@sias-services.fr) - [www.sias-services.fr](http://www.sias-services.fr)

### **Création du quartier BESSOU – ROUCADE**

Afin de pouvoir appliquer les règlements correspondant à une zone urbaine, notamment la limitation de vitesse à 50 km/h, cette partie du RD 19 (Route de Labarthe à Muret) a reçu le nom de « BESSOU-ROUCADE » qui est l'association des deux noms de quartiers : Bessou côté Eaunes et Roucade côté Villate.

---

### *Ecrivain public*

L'écrivain public est un professionnel de la communication écrite entre individus ou entre personnes et administrations. L'écrivain public répond aux demandes d'aide à la rédaction pour les courriers de tous types, C.V, lettre de motivation, formulaires, dossiers.



L'écrivain public répond aux demandes de tous types, C.V, lettre de motivation, formulaires, dossiers.

L'écrivain public facilite aussi la communication écrite avec l'administration : Sécurité Sociale, Allocations Familiales, service des impôts, permis de conduire etc.

***L'ÉCRIVAIN PUBLIC EST A VOTRE DISPOSITION A LA MAIRIE  
LE MARDI MATIN DE 10 H A 12 H  
SUR RENDEZ-VOUS.***

---

### *Spectacle des associations*

#### ***5ème FESTIVAL DES ASSOCIATIONS CULTURELLES PINS-JUSTARET/VILLATE***

Dans la salle des fêtes de Pins-Justaret aux allures de forêt en ce jour, le « fil rouge » conduit par Gaëtane a fait défiler ces histoires que nous connaissons tous. « Fée clochette » était là pour maintenir l'ambiance « féérique ».

L'orchestre de l'association musicale ouvre le spectacle avec le «Petit Prince » en italien suivi de « Peter Pan ». Viennent ensuite les élèves de l'école de danse de Mme Castro dans « le magicien d'Oz » et les gitanes. Puis c'est au tour de Génération Dance avec « le petit chaperon rouge » qui a bien été mangé par le loup. Attention, restons prudent ! Les Pinsons joyeux ont filé la laine et la princesse a été sauvée de la corvée du rouet.

« Le petit poucet », toujours obsédé par ses pierres, parcourt la forêt à la recherche d'une compagne qui puisse enfiler la chaussure magique. Miracle, il retrouve sa « Poucette » plus jolie que jamais. Deux groupes de jeunes musiciens, les « Rythmics » et les «Pycopates » ont enflammé la salle pour le final. Ovations et remerciement ont été adressés à Ghislaine Juchault, initiatrice de ce projet, qui passe la main à Nicole Cadaux Marty à Pins-Justaret. Claude Dufour poursuit sa tâche pour Villate.

Egalement merci à l'association Mille-pattes pour la participation à la réalisation des costumes et à l'Atelier d'art pour l'exposition de ses œuvres.

**Belle journée, fort chaleureuse et à l'année prochaine.**





Rock'n roll, salsa, tango argentin sont toujours les principales danses proposées par l'association qui s'est enrichie, cette année, de cours de West-coast et de cours de Bachata.

Nos « sucré salé » trimestriels, ouverts uniquement aux adhérents, rencontrent toujours un vif succès. Ce sont des moments conviviaux permettant à chacun de préparer un plat pour agrémenter un buffet, toujours riche, original et abondant (bravo à tous) mais également de pratiquer les danses enseignées dans les cours.



**Mensuellement**, sont proposées des soirées dansantes ROCK /SALSA/ BACHATA/ WEST COAST le samedi soir, et des bals TANGO ARGENTIN le dimanche après-midi, ouverts à TOUS... adhérents ou non. Profitez-en !!!

*Un cocktail de lumières, de musique, de son et de bonne humeur, boissons et friandises à volonté, que dire de mieux ?*

Futurs danseurs, danseuses, nous vous donnons rendez-vous aux permanences pour les inscriptions tous les mardis et jeudis de 18h30 à 20h, **les 3 premières semaines** de septembre dans le hall de la salle des fêtes.

Un autre rendez vous à ne pas manquer si vous voulez nous rencontrer, sera au forum des associations en septembre. (Date encore non communiquée).

Le bureau de Génération Danse vous souhaite de bonnes vacances d'été, vous dit à bientôt parmi nos danseurs.

Bonne danse à tous.

Contact : Jean-Marc tél : 06 82 32 94 92

Mail : [generation.danse@orange.fr](mailto:generation.danse@orange.fr)

### Le club de Pétanque PINS-JUSTARET/VILLATE termine cette année en beauté.

La création de l'ECOLE DE PETANQUE ouverte à tous les jeunes épris de « BOULES » perpétue le plaisir de jouer et l'esprit de partage de nos équipes. En effet, le panachage NOE-VILLATE/PINS-JUSTARET-CAZERES a dynamisé la section Cadets qui s'est qualifiée pour le championnat de ligue les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin à TARBES ainsi que pour le championnat de FRANCE fin août. Le parcours exemplaire de ces petits et l'implication sans condition de l'équipe éducative confirme la réussite des aînés.

Nous tenons à remercier chaleureusement ces passionnés (M. et Mme COMBRES, Didier et Sébastien GARCIA et Daniel VILLENEUVE) pour le travail qu'ils accomplissent tous les samedis matin et qui font de ce club ce qu'il est. UN GRAND MERCI également à nos vaillants adhérents pour leur contribution.

Nous n'oublions pas non plus ceux qui nous quittent mais qui resteront dans l'histoire de la pétanque Villatoise : Jeannot FAURE et Roger RONALDES sont de ceux-là.

Que la saison soit bonne et que vive VILLATE !

Une année sportive encore bien remplie, toujours plus nombreux et la bonne humeur encore au rendez vous... les assidu(e)s ont affiné leur silhouette pour les vacances sans alourdir leur budget.

- ✓ Des **animateurs** diplômés, à l'écoute, motivés et toujours informés des nouveautés (Pilates, Zumba ...)
- ✓ Des **cours très diversifiés** et des **horaires adaptés** : Stretching, Pilates, Gym tonique (Abdos, Fessiers, Cuisses), Gym douce, Cardio, LIA, Fitness, Musculation. Sans oublier les cours enfants.
- ✓ Evénement exceptionnel cette année : initiation **zumba**. Bon moment de convivialité !!!
- ✓ **Goûters des enfants**, toujours des moments de bonheur.
- ✓ **Fin de la saison sportive** : toujours et encore dans la bonne humeur : **repas dansant**.  
Ambiance festive



#### Reprise des activités :

Lundi 8 septembre 2014 pour les adultes et mercredi 10 septembre 2014 pour les enfants.

*Vous êtes tous invités à nous rendre visite au prochain **forum des associations** à Pins-Justaret, début septembre : Nous y serons pour vous renseigner sur les horaires et les tarifs de la nouvelle saison, et bien sûr pour prendre vos inscriptions.*

#### *Deux séances d'essais offertes*

**A vos agendas** : Assemblée Générale le vendredi 19 septembre 2014

Pour toute information n'hésitez pas à nous contacter.

**Anne : 05 61 76 87 80**

**Jackie : 06 12 51 91 95**

**Patricia : 05 61 76 74 56**

**Annick : 05 61 76 39 62**

**Marie-France : 05 62 20 93 25**

**Sylvette : 05 61 77 28 51**

En attendant, l'Association Gymnastique Volontaire de Pins-Justaret/Villate vous souhaite à toutes et tous d'excellentes vacances.

#### *Mille-Pattes*

L'année 2013/2014 a été très active pour les 14 adhérentes de l'association Mille-Pattes. Le thème de cette année était « les nappes » parmi d'autres ouvrages qui seront exposés les 11 et 12 octobre à la salle des fêtes de Pins-Justaret pour fêter les 15 ans de l'association.

Avant cette date, rendez-vous au forum des associations, où tout l'éventail de nos activités sera présenté. Une journée « portes ouvertes » est prévue le 8 septembre dans nos locaux.

**Contacts : C. Dorat : 05.61.76.41.18**

**Y. Thuilliez : 05.61.51.69.08**



## FOOTBALL

### Union Sportive Pins-Justaret-Villate

La première saison recadrée sur un nouveau projet se termine.

Un bilan plutôt positif, l'école de FOOT est restée sur de bonnes bases avec un effectif stable, les séniors qui redémarrèrent en bas de l'échelle montent de niveau en terminant deuxième de leur poule. En ce qui concerne les catégories U13 à U19, l'entente avec Eaunes et Labarthe a permis à nos joueurs de participer à des rencontres de très bon niveau.



Pour la saison prochaine, nous devons poursuivre notre ligne de conduite, mais ce projet ne pourra réussir qu'avec l'adhésion de tous ses membres (dirigeants, éducateurs, joueurs, parents, bénévoles). Cela demande également que de nouvelles personnes viennent nous épauler. N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes à votre disposition pour discuter du rôle que vous pourriez tenir au sein du club. Nous comptons également sur le soutien substantiel et permanent de nos sponsors, de nos supporters et des municipalités de Pins-Justaret et de Villate.

Bonnes vacances à tous.

*Pour tout renseignement,  
vous pouvez nous joindre au 06 07 04 78 23 ou au 06 08 58 66 59*

## *Parrainage de proximité*



### *« Construire de la famille, hors de la famille »*

L'association « Un enfant des parrains » propose des parrainages de proximité pour des enfants vivant en Midi-Pyrénées (votre commune). Fondée en 1997, l'association est rattachée à l'UNAPP (Union Nationale des Acteurs de Parrainage de Proximité).

#### **Le parrainage de proximité c'est quoi ?**

C'est la rencontre entre un parrain et un filleul, le plus souvent un adulte et un enfant, à priori inconnus l'un de l'autre.

Le temps, les expériences et les connaissances partagées, visent à créer une relation humaine, bienveillante et chaleureuse, basée sur un enrichissement réciproque.

Le parrainage solidaire de proximité s'organise avec l'association « un enfant des parrains » qui facilite, coordonne et « garantit » la rencontre et le suivi des familles dans le respect de leurs libertés et de leurs droits.

*Aujourd'hui,  
donnez votre expérience pour ces  
enfants qui ont besoin de vous :  
Devenez le parrain d'un enfant !*

**Pour nous contacter :**  
**05 61 65 05 85**  
**Enfantparrains31@wanadoo.fr**

Comme il est de tradition au sein de notre Comité des Fêtes, nous vous invitons à venir encore nombreux à nos prochaines manifestations qui se déroulent toujours dans la joie, la bonne humeur et en toute convivialité.

Et pour vous plaire, nous allons vous dévoiler « **La recette de la réussite** » de ces journées évènementielles.

Tout d'abord, préparer les bons ingrédients :

**L'état d'esprit de notre COMITE  
DES FETES**

Rassembler et mélanger des personnes de toutes générations. Il faut savoir que notre comité réunit tout au long de l'année environ 1500 participants.

**Président : Nicolas GARAUD**  
**Vice-présidente : Magalie BORIE**  
**Secrétaire : Estelle TRINQUE**  
**Vice-secrétaire : Thierry COSTA**  
**Trésorière : Josiane BONZOM**  
**Vice-trésorier : Julien BONZOM**

**Des évènements festifs populaires**

Lotos, repas partagés, vide-greniers, moules-frites, grillades d'agneaux, fête locale, arbre de Noël...

Fabriquer chaque année un char est un véritable casse tête et demande beaucoup d'imagination, toutes suggestions sont donc les bienvenues.

**Des aides et des soutiens**

Des volontaires qui répondent toujours présent pour prêter main forte aux préparations, à la bonne tenue et aux rangements de ces journées.

Les bras « biscotto » qui nous aident régulièrement dans l'installation de tous les équipements.

Le soutien de notre Mairie et l'entraide du club de Pétanque de VILLATE.

**Des menus diversifiés**

Quelques chiffres : 220 kilos de moules à nettoyer, 80 kilos de saucisses à griller.

Nous avons pu aussi déguster un succulent cassoulet, 6 agneaux grillés et d'excellentes crêpes confectionnées avec beaucoup de gentillesse, lors de LOTOS, par notre mamie.

**Quelques anecdotes**

- Quand la fatalité s'acharne sur la machine à bière à peine arrivée et défectueuse, la veille d'un week-end festif.
- Quand il a fallu construire un abri de fortune pour griller l'agneau car Miss Météo avait décidé de nous arroser toute la soirée.
- Quand l'estafette nous réveille en fanfare un dimanche matin de fête et tombe en rade sans espoir au chemin des Espérances.
- Quand la discussion sur le choix entre DISCO et ORCHESTRE frise l'explosion.

Le tout donne des manifestations réussies, des retrouvailles, de la joie, de la bonne humeur et beaucoup de convivialité.

***Un grand merci à toutes les personnes qui nous aident et qui nous accueillent chaleureusement.***

Le Conseil Général de la Haute Garonne a mis en place les MDS (Maisons des Solidarités) permettant d'agir au plus près des habitants. Un réseau de 97 lieux d'accueil assure les services de proximité. Les MDS sont aussi des lieux de rencontre, d'information et d'élaboration d'actions en partenariat avec l'ensemble des acteurs sociaux. Sur Muret et ses alentours, on compte une équipe composée de 60 agents sur 8 points d'accueil qui se tiennent à votre disposition pour résoudre vos problèmes sociaux ou médico-sociaux. Chaque MDS assure la mise en œuvre des compétences sociales du département :

- Accompagnement des familles et protection de l'enfance.
- Autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.
- Lutte contre la précarité.

La MDS de Muret travaille avec les partenaires locaux, principalement dans les domaines de l'action sociale, de la prévention jeunesse, des personnes âgées et des personnes handicapées. Toutes vos informations sont strictement confidentielles, vous pouvez vous exprimer en toute liberté et en toute confiance.

Les interventions sont gratuites dans des domaines aussi divers et complémentaires que : les consultations médicales des nourrissons et de leurs parents en PMI, l'aide aux démarches pour vous accompagner dans différents moments de votre vie, l'aide à l'insertion.

**Contact** : Mme Marie-Claude BERDOULAT    Mme Marie-Claude CABROL  
**44 Avenue Jacques Douzans - 31600 Muret**  
**Tél : 05 62 11 62 40**

**Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.**



Numéro d'appel Petite Enfance

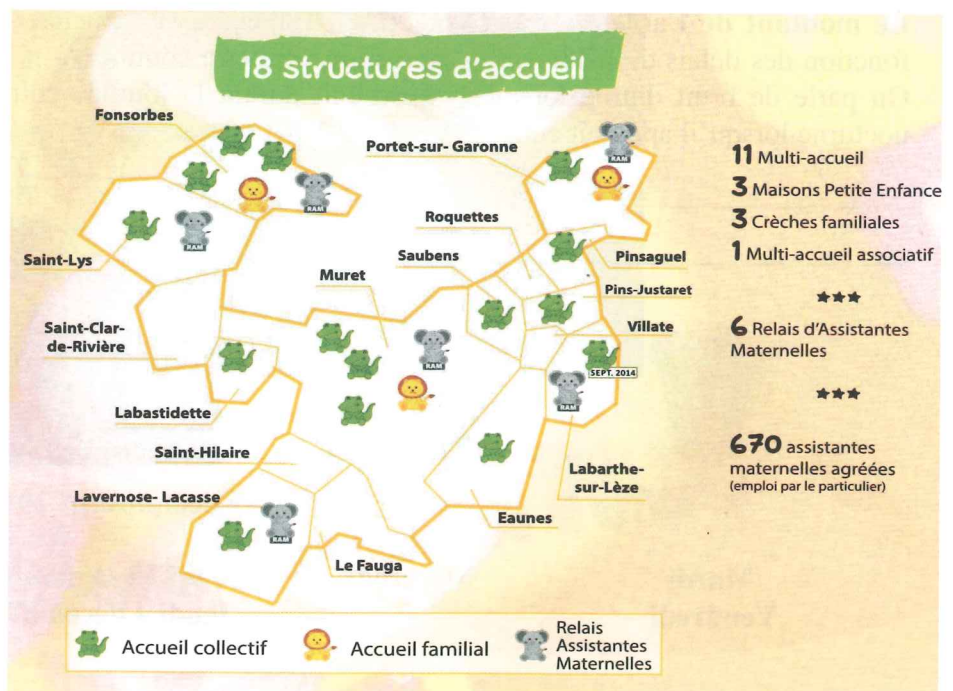
MODE D'ACCUEIL DES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Vous habitez sur une des communes de la CAM et vous recherchez un mode d'accueil pour votre enfant. Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- Accueil collectif
- Accueil familial
- Relais d'assistante maternelle

Si vous souhaitez obtenir des renseignements ou effectuer une pré-inscription, la CAM met à votre disposition un numéro unique :

05.34.60.10.40



## Jouets de Noël

Le Père Noël fait une halte mi-décembre à la salle des fêtes de VILLATE pour tous les enfants de la commune âgés de moins de 10 ans.

Une animation, le goûter et l'apéritif des parents sont offerts par le COMITE DES FETES.

La Mairie invite le Père Noël avec sa hotte pleine de cadeaux.



Les cadeaux des enfants qui ne sont pas présents sont gardés en mairie pendant un an où les parents peuvent venir les chercher. Au bout d'un an, ils sont remis à une œuvre caritative.

*Pour vos enfants, merci de penser à les réclamer.*

## Nuisances sonores



Par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses etc. peuvent être effectués seulement aux horaires suivants sous peine d'amende :

Jours ouvrables	8h30 à 12h	14h30 à 19h30
Samedi	9h-12h	15h-19h
Dimanche et Jours fériés	10h-12h	16h-18h

Tous les bruits liés aux comportements d'une personne ou d'un animal placé sous sa responsabilité communément appelés « bruit de voisinage », seront verbalisés par :

- ✓ Le Maire
- ✓ La gendarmerie : notamment dans le cas de tapage nocturne.

Ces bruits ne nécessitent pas de mesures sonométriques, un simple constat à l'oreille est suffisant.

**Le montant de l'amende est de 68 euros**, 180 euros si l'amende est majorée, ce montant variant en fonction des délais de paiement. L'infraction peut être commise à n'importe quel moment de la journée. On parle de bruit diurne lorsqu'il se produit durant la journée entre 7 heures et 22 heures et de bruit nocturne lorsqu'il apparaît entre 22 heures et 7 heures.

## Poubelles - Encombrants



Mardi  
Vendredi



Mercredi



**Encombrants 2014**

Judi 18 septembre  
Judi 4 décembre



Avenue des  
Platanes  
Avenue de  
Saubens

### Horaires Mairie

La mairie est ouverte  
du lundi au vendredi  
de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

#### HORAIRES D'ETE

La Mairie sera ouverte  
Du 1er JUILLET au 24 AOUT  
de 8 h à 12 h



*Monsieur le Maire reçoit  
sur rendez-vous  
tous les soirs et le samedi matin*

Tél. : 05-61-76-41-05

Fax : 05-61-76-78-28

Mail : [mairie.villate@wanadoo.fr](mailto:mairie.villate@wanadoo.fr)

### Etat civil

#### Mariages

JOUCLA Eric/CLAMENS Corinne  
le 07 juin 2014

#### Naissances

REY CALESTROUPAT  
Timéo 03/06/2014

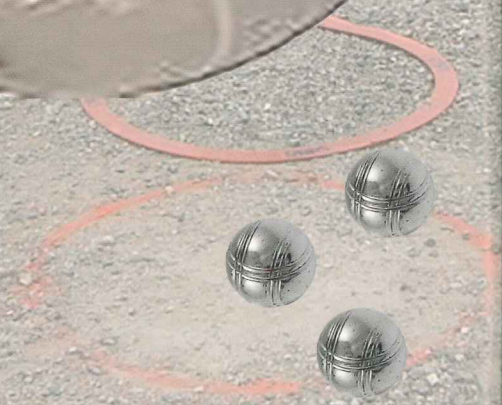
THISSE Anaïs 16/06/2014

#### Décès

SARTRES Renée 12/05/2014



**BONNES VACANCES A TOUS**



*Ecole de pétanque à VILLATE*